



SAS WATERLOT & ASSOCIÉS
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
LILLE - SAINT-OMER - VALENCIENNES
PARIS - VERSAILLES - PACA

Maîtres G. WATERLOT, P. DARRAS, M. REGULA,
E. GENON, J. BIENAIMÉ, J. VANVEUREN, M. BAUDRY,
H. DURAND-LAINÉ, S. DENIMAL, J. STIKER
www.huissier-waterlot.com
f in t @wahuissiers

CERTIFICAT DU DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SIX AOÛT

À la requête de :

Le service départemental archéologie et patrimoine, domicilié 2 rue Saint-Bernard LILLE, pris en la personne de son représentant légal : Monsieur le Président du Département, domicilié es qualité au siège du Département : 1 rue Gustave Delory 59000 LILLE.

Lequel m'expose :

Que la Partie requérante organise du 09 septembre au 31 décembre 2024 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat sur le thème de l'alimentation dans l'antiquité intitulé « *UN DINER CHEZ APICIUS* » s'adressant aux collègues du Département du Nord.

Qu'elle entend déposer le règlement de ce concours en mon Étude.

Déférant à cette réquisition :

Je soussigné **Marc REGULA**, Commissaire de justice associé, membre de la Société par Actions Simplifiée WATERLOT & ASSOCIÉS ayant pour associés Gilles WATERLOT, Pascal DARRAS, Marc REGULA, Émilie GENON, Jérémie BIENAIMÉ, Julien VANVEUREN, Marine BAUDRY et Julien STIKER, dont le siège est à LILLE (Nord – 59044 LILLE CEDEX), 36 rue de l'Hôpital Militaire.

Certifie avoir réceptionné du Service Archéologie et Patrimoine un règlement de concours intitulé :

« **UN DINER CHEZ APICIUS** ».

Ce règlement vise :

- ↳ un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat organisé du 09 septembre au 31 décembre 2024 inclus.
- ↳ des modalités de participation correctement définies dans ses articles 2 et 3.
- ↳ une dotation détaillée dans son article 6.

Je certifie que ce règlement établi en 9 articles sur 3 pages, dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal, est déposé ce jour en mon Étude, pour servir et valoir ce que de droit.

Marc REGULA
Commissaire de Justice



SAS WATERLOT & ASSOCIÉS

LILLE 36 rue de l'Hôpital Militaire 59000 LILLE - 03 20 12 84 30 - www.huissier-waterlot-lille.com

SAINT-OMER 4 rue des Epéers 62500 SAINT-OMER - 03 59 61 60 67 - www.huissier-waterlot-saintomer.com

VALENCIENNES 47 rue de Paris 59300 VALENCIENNES - 03 59 61 42 90- www.huissier-waterlot-valenciennes.com

PARIS 6 rue d'Astorg 75008 PARIS - 01 42 33 12 35 - www.huissier-waterlot-paris.com

VERSAILLES 102 Avenue Maurice Berteaux 78500 SARTROUVILLE - 09 83 00 14 18 - www.huissier-waterlot-versailles.com

PACA 362 route de Fréjus, lotissement Les Tilleuls, 83440 FAYENCE - 04 94 60 63 30 - www.huissier-waterlot-paca.com

REGLEMENT DU CONCOURS « UN DINER CHEZ APICIUS »

Organisé par le service départemental archéologie et patrimoine

1. Organismes

Le service archéologie et patrimoine domicilié au 2 rue Saint Bernard à Lille, pris en la personne de son représentant légal : Monsieur le président du Département domicilié es qualité au siège du Département 1 rue Gustave Delory 59000 Lille, organise du 09 septembre au 31 décembre 2024 inclus un concours sur le thème de l'alimentation dans l'Antiquité intitulé « Un dîner chez Apicius ».

2. Conditions générales de participation

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il s'adresse aux collègues du Département du Nord. La participation est possible par classe. La classe peut être représentée par quelques élèves porteurs du projet.

Les participants mineurs doivent obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou d'un tuteur pour participer au projet. L'organisateur se réserve le droit de demander de justifier cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

3. Modalités de participation

Pour être admis à concourir, le professeur représentant la classe, ou un élève délégué, doit remplir et signer le formulaire d'inscription. Cette inscription se fait sur le site internet du département en flashant le QR Code de l'affiche.

La classe pourra ensuite faire parvenir sa vidéo par mail ou par voie postale sur clé usb à : Carole Vandamme – Service archéologie et patrimoine – 2 rue Saint Bernard 59000 LILLE – carole.vandamme@lenord.fr.

Les sujets peuvent être envoyés jusqu'au 31 décembre minuit.

La vidéo doit être de format court : 3 minutes maximum, et tournée en format portrait.

Les sujets proposés sont les suivants :

- Réalise une scène de banquet romain
- Réalise une recette antique

Il est demandé aux participants de tourner « en costume d'époque ».

Si aucune vidéo ne répond aux attentes du jury, l'organisateur se réserve le droit de ne pas nommer de lauréat.

4. Droits à l'image

Les participants autorisent l'utilisation et la diffusion de la vidéo à titre gratuit par l'organisateur à des fins de communication et de promotion (notamment mais pas exclusivement : presse, mailing,

affichage, édition, audiovisuel, internet, réseaux sociaux etc.) pour une durée maximale ne pouvant pas dépasser deux ans après le jury.

L'organisateur s'engage à mentionner systématiquement le collège auteur de la vidéo lors de sa diffusion.

5. Jury et critères de sélection

Le jury est constitué de l'organisateur, d'un chargé de communication du Département, et de la chargée des publics du Forum Antique de Bavay. Il se tiendra en début d'année 2025 au service départemental archéologie et patrimoine.

Le jury prendra en considération les critères suivants :

- La pertinence au regard de la thématique,
- Les qualités techniques et esthétiques,
- L'originalité

6. Dotation et remise des lots

Trois lauréats sont sélectionnés par le jury. Ils seront informés par téléphone et par mail à l'issue des délibérations.

Premier prix

Le collège dont la classe est arrivée en premier, remporte la venue dans l'établissement d'une troupe de reconstitution de cuisine antique, « La Nuit des Temps ». Les élèves de la classe gagnante élaboreront avec la troupe, deux recettes de cuisine antique dans la matinée. Un buffet de dégustation sera ensuite proposé à tous les élèves de l'établissement.

Cette prestation a été fixée au 25 avril 2025 sous réserve de la disponibilité de la classe gagnante.

Deuxième prix

Chaque élève de la classe se verra remettre une reproduction en céramique d'un gobelet en sigillée.

Troisième prix

Chaque élève de la classe se verra remettre un ouvrage en lien avec l'archéologie (livre ou bande dessinée).

Les second et troisième prix seront déposés dans les collèges lauréats. Les prix ne sont ni échangeables, ni remboursables.

7. Modification, annulation

L'organisateur ne pourra être rendu responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté le présent concours devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

8. Dépôt du règlement

Le présent règlement, déposé à la SAS Waterlot et Associés, Commissaires de Justice Associés 36 rue de l'Hôpital Militaire 59044 Lille cedex, sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande au service archéologie et patrimoine, 2 rue saint Bernard à Lille en mentionnant le nom du jeu concours.

9. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation complète de ce règlement et des instructions figurant sur le document de participation.